

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 17/2021
6 juillet 2021

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Landia NV par Indufin Investment Fund NV (Groupe De Eik) et monsieur Jeroen Nys

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 7 juillet 2021 la concentration par laquelle Indufin Investment Fund NV (Groupe De Eik) et monsieur Jeroen Nys acquièrent le contrôle conjoint de Landia NV (y compris sa filiale belge Varo NV).

La concentration a été notifiée le 24 juin 2021 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée. La concentration concerne le secteur de la fabrication et de la fourniture en gros d'équipements de bricolage (DIY) destinés à une utilisation finale privée.

Indufin Investment Fund NV est un fonds d'investissement belge qui détient actuellement des participations dans des sociétés actives dans la fourniture de solutions informatiques et de technologies d'entreprise et de services de marketing numérique.

Le groupe Varo se compose de Landia NV et des filiales contrôlées par Landia NV, dont la société belge Varo NV. Varo NV est spécialisée dans la production et la vente en gros d'équipements de bricolage et se concentre sur les ventes par le biais de canaux destinés au consommateur final privé. Monsieur Jeroen Nys est l'actuel PDG du groupe Varo.

Indufin Investment Fund NV est contrôlé par la société d'investissement familiale belge Groupe De Eik, qui investit dans un large éventail de secteurs. Par le biais de sa participation de contrôle dans Velleman NV, Groupe De Eik est également indirectement actif dans la production et la vente en gros d'équipements et d'outils de bricolage (DIY), tant pour les professionnels que pour les particuliers.

Dans sa décision du 7 juillet 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Charlotte Delmeire

Auditeur

Tél : + 32 (2) 277 94 36

Courriel : charlotte.delmeire@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).

City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

T +32 2 277 5272

info@bma-abc.be
<http://www.concurrence.be>

1